



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 11 septembre 2025	Délibération n° 2025-09-11/02 Ressources humaines
---	---

Le 11 septembre 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 05/09/2025

ETAIENT PRESENTS (27) :

M. Strehaiano, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Fayol Da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mme Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Corceiro, Heubert, Bekare, Amedeo, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (04) :

Mme Brassat à Mme Roy, Mme Oziel à M. Poisson, M. Studzinska à M. About, M. Duranteau à Mme Jason

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (02) :

MM. Thévenot, Zakaria

SECRETAIRE : MME KRAWCZYK

OBJET : Suppression d'emplois modifiant le tableau des effectifs

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.542-1 et suivants,

VU la délibération n°2025-04-10/01 du 10 avril 2025 et n°2025-06-12/01 du 12 juin 2025 portant création d'emplois modifiant le tableau des effectifs,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT les délibérations susvisées portant respectivement sur la création d'un poste d'assistant administratif du service informatique relevant du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et sur l'ouverture du même poste au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,

CONSIDERANT l'effectivité de la mobilité d'un agent permise par la dernière création, il convient de supprimer le poste d'assistant administratif du service informatique relevant de la catégorie C du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 8 septembre 2025,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 3 septembre 2025,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

APPROUVE la suppression du poste précité,

ADOpte la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filière	Emplois	Ancienne situation	Nouvelle situation
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	21	20

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget,

AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.


Le Secrétaire,
Barla KRAWEZYK


Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,
Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 19 SEP. 2025

Mis en ligne et/ou notifié le : 22 SEP. 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 22 SEP. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.